SOCIETE MARINE ET COLONIES. — La réunion trimestrielle a eu lieu dimanche à sept heures du soir, sous la présidence de M. Augustin Delplanque, vice-président. Après le paiement des cotisations, il fut donné connaissance aux sociétaires, de la situation de la caisse, toujours de plus en plus prospère. Le procès-verbal fut adopté sans observation. Il y avait lieu d'élire un président en remplacement du regretté M. Alphonse Chrétien, décédé. Deux candidats sont en présence, M. J.-B. Crin, ancien brigadier d'octroi en retraite, et M. Destombe. Ont obtenu, MM. Crin, 25 voix, et Destombe 12. M. Crin est donc élu président ; M. Cyrille Barrez est élu commissaire en remplacement de M. Crin, élu président.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CABARETIERS ET DEBITANTS DE BOISSONS DE TOURCOING et SA BANLIEUE. — Une grande réunion du Syndicat aura lieu demain mercredi, 22 mars 1911, à sept heures trois quarts du soir, chez M. Deschamps, 1, rue de l'Eglise, Blanc-Seau. Ordre du jour :

1. Situation morale et financière du Syndicat. — 2. La limitation des débits de boissons. — 3. Compte-rendu des vœux présentés par nous au Congrès de Paris en 1910. — 4. Chambre et Tribunaux de Commerce. — 5. Nécessité de notre union.

UN ACCIDENT DU ROULAGE, GRAND'-PLACE. — M. Hyppolite Praete, employé au service de M. Charles Cardon, marchand de caoutchouc, rue Saint-Blaise, 23, traversait lundi après-midi, vers trois heures, la Grand'-Place avec une petite voiture, traînée par un jeune cheval. Arrivé à l'entrée de la rue de Tournai, l'animal buta contre un rail du tramway et tomba sur la chaussée. Sous la violence de la secousse, le voyageur n'ayant pu se maintenir, fut projeté sur le sol avec un compagnon de route. M. Praete a pu se relever avec quelques contusions à l'épaule, au poignet gauches. M. le docteur Leduc lui a donné quelques soins dans un cabaret voisin.

UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE, RUE SAINT-BLAISE. — Pour la troisième fois depuis un an, M. Jules Castelain, ex-voyageur de commerce à la maison Desurmont, demeurant rue Saint-Blaise, 28, a reçu la visite des cambrioleurs. M. Castelain est actuellement malade et une religieuse de l'ordre de Saint-Augustin veille à son chevet. Dimanche vers minuit et quart, la garde-malade eut son attention attirée par un bruit suspect. De l'extérieur, des malfaiteurs avaient fracturé le volet et brisé un carreau de la fenêtre. A la lueur du réverbère placé devant la maison, la religieuse aperçut la figure sinistre d'un malfaiteur. Sans perdre de temps, elle alla frapper à coups redoublés sur le mur du voisin en criant : « Au voleur ! Au secours ! » Mais déjà, à ce moment, le malfaiteur avait pris la poudre d'escampette. Quand les gens de la maison sortirent, la rue était déserte.

UN VOL DE LINGE ET D'EFFETS D'HABILLEMENT. — Mlle Hermance Leclercq, demeurant rue Charles-Wattine, 11, a déposé une plainte entre les mains de M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, contre une de ses locataires, Geneviève Forcade, femme Derwin, âgée d'une trentaine d'années, qui a disparu après lui avoir soustrait divers objets de lingerie et des vêtements pour la valeur de cent francs environ.

La police recherche la disparue.

DISTRIBUTION D'EAU, VAPEUR, GAZ. Nombreuses références, Ed. Gadenne, 15, rue de la Blanche-Porte. Tél. 18.01. 2767

UN CAMBRIOLAGE, RUE CHAPTAL. — Une ménagère, Mme Petit Dewitte, demeurant rue Chaptal, 9, avait quitté son domicile vers quatre heures et demie de l'après-midi, pour se rendre au cimetière en compagnie de sa sœur, Mme Ledoux. A son retour, vers six heures, qu'elle ne fut pas la surprise de la ménagère de trouver la porte de la rue ouverte. Celle-ci ne portait aucune trace d'effraction. On avait dû pénétrer dans la maison à l'aide d'une fausse clef. Mme Petit-Dewitte constata qu'on avait fracturé un petit coffret qui se trouvait sur un lavabo dans la chambre à coucher au premier étage. On y avait soustrait divers bijoux : une montre en or avec chaîne également en or, pour homme ; une montre en argent en mauvais état ; trois montres en argent pour dame dont une marquée M. A. ; trois chaînes de montre, une en titre Fix, avec maillons unis, et une plate pour homme ; trois broches en or ; deux paires de boucles d'oreilles en or dont une paire garnie de brillants ; une bague en or marquée M. D. ; deux alliances en or ; une fourrure marron avec deux têtes ; un revolver nickelé Lefaucheux. Tous ces objets représentent une valeur de 4 à 500 francs.

S'étant renseigné auprès des voisins, Mme Petit-Dewitte ne tarda pas à apprendre qu'un certain R. L... avait été vu dans le quartier. Il ne pouvait y avoir de doute pour la volée qui connaissait les antécédents de l'individu. Celui-ci fut recherché par la ménagère. Questionné sur la disparition des bijoux, R. L... s'écria : « Ne faites pas tant de bruit on vous les rendra vos affaires. »

Dans la journée, Mme Petit-Dewitte recevait la visite d'une vieille femme, misérablement vêtue, qui lui remit un paquet contenant la plus grande partie des objets qui lui avaient été volés.

De l'enquête à laquelle s'est livré M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, il résulte que le cambriolage aurait été commis par R. L... avec la complicité de son cousin L. L...

Mme Petit-Dewitte n'a pas porté plainte, mais le magistrat a néanmoins consigné les faits dans un procès-verbal.

UN MANDAT D'ARRET vient d'être lancé par M. Houeix, juge d'instruction, contre le nommé Salim, qui est accusé d'escroqueries au préjudice de plusieurs négociants de la ville.

A St BARBE, 41, r. Nationale, Tourcoing. Mise en Vente des Nouveautés de la Saison.

HALLUIN

Les secrets de fabrication dans l'industrie

DES PATRONS PORTENT PLAINTE CONTRE UN DE LEURS OUVRIERS

Sur une plainte émanant de MM. Verkinder et fils, fabricants de papiers peints à Halluin, M. Bardeaux, commissaire de police, vient d'ouvrir une enquête au sujet d'actes graves, au point de vue industriel, commis par un ouvrier de leur établissement, A. H..., demeurant à Menin. Il s'agit de la divulgation, par cet ouvrier, de secrets de fabrication, dont MM. Verkinder et fils étaient jusqu'ici les propriétaires. H... était chargé dans l'usine de la préparation des bains servant à la fabrication d'un papier d'étain, d'un genre spécial.

Or, ces jours derniers, les patrons apprirent que l'ouvrier était en relations depuis quelque temps avec des industriels concurrents et qu'il leur avait livré le secret de leurs procédés. En présence du préjudice important que cela pouvait leur causer, MM. Verkinder n'hésitèrent pas, et fils portèrent plainte immédiatement.

M. Bardeaux mena discrètement une enquête et s'est ainsi qu'il put se convaincre de la culpabilité de l'ouvrier. M. le commissaire apprit en effet que H... s'était rendu dans l'usine concurrente et qu'il y avait préparé le bain nécessaire à la confection du papier d'étain.

Mandé au commissariat de police et pressé de questions, A. H... dut avouer sa mauvaise action. Il ne semblait nullement avoir conscience de l'acte grave qu'il avait accompli et de la sévérité avec laquelle la loi réprime ces sortes de délits.

En effet, l'article 418 du Code pénal dit que tout ouvrier de fabrique qui aurait communiqué ou tenté de communiquer à des étrangers des secrets de fabrication de la maison où il est employé est passible d'une peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 500 à 20.000 fr.

Procès-verbal a été rédigé à la charge de H... et un rapport de l'affaire a été envoyé au Parquet.

CE QUE DISENT LES INTERESSES

Nous connaissions depuis quelques jours déjà, les faits qui précèdent, mais ayant de les publier, nous avons désiré savoir la version des parties mises en cause.

M. Maurice Verkinder nous a déclaré ceci :

Depuis huit ans, nous avions à notre service, comme aide-coloriste, un jeune homme de Menin, nommé H... L'emploi qu'il remplissait ici était un emploi de confiance et nous pensions cette confiance si bien placée que jamais nous ne l'aurions soupçonné.

Comment nous fûmes connaissance de ses actes indélicats ? Voici : mardi dernier, une personne venait nous dire : « Vous êtes trahis par un de vos ouvriers ; hier il est allé chez vos concurrents et a préparé un bain pour le papier d'étain. »

Si le fait était exact, il devait avoir pour nous, les plus graves conséquences, car nous sommes les seuls à pouvoir, par nos procédés spéciaux de fabrication, arriver à fournir un papier d'étain parfaitement brillant. Pour parvenir à ce résultat nos recherches furent longues et laborieuses ; elles nous coûtèrent des sommes importantes. Notre procédé consiste dans l'alliage de la poudre d'étain avec plusieurs produits chimiques et c'est en ce mélange que réside le secret.

La fabrication du papier d'étain est très capricieuse ; certains fabricants réussiront aujourd'hui à produire un beau brillant, qui demain n'obtiendront qu'un papier terne, sans apparat ; ici, notre fabrication est régulière.

Nous savions que nos concurrents cherchaient à connaître notre procédé, et c'est un peu pourquoi nous ne fabriquions le papier d'étain à notre annexe du « Petit Baptiste » et la besogne n'était confiée qu'à des ouvriers possédant notre entière confiance.

Vous comprenez quelle fut notre émotion en apprenant le fait et c'est pourquoi nous nous sommes empressés de déposer plainte. Mais l'ouvrier ne s'est pas contenté de préparer le bain, ainsi qu'il l'a reconnu, mais il aurait, d'après nos renseignements, pris le mélange dans notre usine. Son cas serait donc aggravé encore par un vol.

Bref, l'enquête suit son cours. Cet après-midi, je verrai M. Delalé, juge d'instruction chargé de l'affaire, et je saurai alors la suite que nous pourrons donner à tout cela.

Telles sont les déclarations que nous a faites M. Verkinder. Il convient d'y ajouter celles de l'un des associés de la maison concurrente :

« Que voulez-vous que je vous dise ? Je n'ai, je vous assure, rien à vous dire.

— Cependant, faisons-nous observer, vous pourriez nous faire connaître ce qu'il y a de vrai dans cette affaire ?

— Oh ! répond notre interlocuteur, rien ne nous regarde, et je suis bien tranquille sur l'issue de toute cette histoire. D'abord, il n'y a pas eu divulgation de secret de fabrication, car nous sommes aussi avancés qu'auparavant. Dans notre établissement, nous fabriquons le papier d'étain et peut-être notre produit est-il plus ou moins régulier, mais notre fabrication ne laisse rien à désirer.

Vlici du reste comment nous sommes arrivés à connaître l'ouvrier H... Il désirait depuis longtemps travailler chez nous, chaque fois qu'il me rencontrait, j'étais assailli de ses instances ; il vint même me voir ici à plusieurs reprises. Et toujours il me disait l'avantage qui en résulterait pour nous, si nous avions consenti à l'embaucher. « Je sais composer le bain pour le papier d'étain, disait-il, et je vous le montrerai si vous le voulez ». Un jour il me demanda tel et tel produit ; je les lui donnai et il composa le mélange chez lui et non pas dans notre usine. Il est donc inexact de dire que H... a dérobé le mélange au préjudice de son patron. H... vint donc le lundi soir chez nous, comme il l'a avoué, et prépara le bain. Le papier que ce bain nous donna était beau, mais je vous assure que nous en avions déjà fabriqué d'aussi beau. C'est pourquoi le résultat que nous donnerait la collaboration de H... est encore pour nous aléatoire, car encore une fois, nous ne connaissons pas la composition de son bain.

Je vous ai dit que nous ne pouvions rien redouter au sujet de cette affaire. Vous pouvez vous en convaincre par ce que je viens de déclarer.

D'ailleurs, je suis allé, spontanément, voir M. le commissaire de police et lui ai fait les déclarations que vous connaissez, et mes déclarations corroborent pleinement celles de H... »

MOUVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVAUX se réunira jeudi prochain, à huit heures du soir, pour délibérer sur les affaires suivantes : 1. Retraites ouvrières et paysannes : Loi du 5 avril 1910 ; nomination d'un membre patron et d'un membre ouvrier pour faire partie de la Commission municipale chargée d'établir une première liste provisoire des assurés obligatoires. — 2. Examen d'une proposition faite par l'Automobile-Club du Nord, dans le but d'obtenir, moyennant participation pécuniaire de sa part, la construction d'un trottoir sur une partie de la rue Mirabeau ; — 3. Aliénation ou location d'une bande de terrain, propriété de la commune, située près la barrière des Francs.

WATTRELOS

Une jeune fille assaillie nuitamment

AU PETIT-TOURNAI

Un ouvrier de peignage, Cyrille Moenens, 23 ans, demeurant rue Jean-Castel, avait passé la soirée de samedi dernier à l'estaminet de M. Charles Libert, rue des Fleurs, 63.

Vers dix heures et demie, il était ivre, mais il remarqua que la maîtresse de la maison, Mme Libert, s'en allait passer la nuit chez son amie malade.

Il la laissa s'installer dans cette maison amie, et frappa à la porte, disant : « Revenez chez vous, Madame Libert, votre mari vous demande. » Mais la dame, soupçonneuse et prudente, ne crut pas à ce dire et l'individu s'en retourna à l'estaminet Libert, dont le tenancier était couché : « Votre femme, lui dit-il, vous demande d'aller la chercher parce que son amie n'est plus seule, une autre amie étant venue pour lui tenir compagnie. »

M. Libert ne pouvait douter de ce fait très vraisemblable. Il s'habilla, et dit à sa fille Angèle, 16 ans, de l'accompagner.

Tandis qu'il cherchait ses clefs pour refermer la porte sur lui, l'ivrogne prit de l'avant, suivi par la jeune fille, tout heureuse de ramener sa mère à la maison pour la nuit.

Il était minuit : Arrivée à la hauteur du Café de MM. Quennoy frères, la jeune fille se sentit empoigner brutalement par l'individu. Elle fut en une seconde, terrassée par l'odieux personnage. La jeune fille, bâillonnée, ne put se soustraire aux actes de violence du misérable qu'en le mordant tant qu'elle le put au doigt, cependant qu'il la menaçait de l'étrangler.

Un douanier de Leers, le préposé Macau, passait à bicyclette, et s'arrêta, tandis que de leur côté MM. Henri et Alfred Quennoy accouraient au secours de la jeune fille. Celle-ci, avec courage et sang-froid se défendait vaillamment contre son odieux agresseur.

La jeune fille portait des égratignures sans gravité au visage et aux jambes.

Quant au triste individu qui, malgré son état d'ivresse avait médité deux combinaisons pour arriver à son but inavouable, il fut arrêté, et nia, mais la morsure qu'il portait, et qui le faisait souffrir, amena ses aveux.

Nul doute que si Mme Libert eût été dupe de son mensonge, elle n'eût eu à subir l'agression.

UNE TOUCHANTE MANIFESTATION EN L'HONNEUR DE M. CYRILLE PLOUVIER, DECORE DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL. — Trente années consécutives, dans la même maison, de travail consciencieux et assidu, ont valu à un vénérable septuagénaire, M. Cyrille Plouvier, ouvrier tisserand aux Etablissements Félix Vanoutryve et Cie, à Roubaix, la médaille d'honneur du travail, couronnement glorieux d'une existence toute de labeur et de dignité.

L'excellent médaillé, malgré son âge, est plein de verdeur ; il a conservé toute la gaîté et tout l'entrain de la jeunesse : l'esprit est encore vif, et le caractère aimable. Aussi est-il respecté et aimé de tous ceux qui le connaissent, et en particulier de tous ses bons amis, réunis en société de boules, sous le titre « Les Amis du Bon Fraisier », établie Café Flipo-Castel, rue des Fleurs.

Certes, il ne peut plus envoyer sa formidable boule, comme il le faisait il y a quelque vingt-cinq ans d'un bras vigoureux, pour assener les autres boules du jeu et les précipiter dans le cul-de-sac, mais il « bourelle » encore avec méthode et précision, et ses camarades ont souvent la joie de crier « Y est jo ! » quand sa boule, lancée d'une main sûre et exercée, vient couvrir l'étaque. — « Y est jo ! » reconnaît le bon vieux avec une satisfaction visible.

L'aimable et sympathique secrétaire de la société, M. Emile Stockman, a prononcé une allocution charmante à l'adresse du médaillé, au nom de l'honorable président, M. Achille Dubus :

« C'est pour nous tous une grande joie, lui a-t-il dit, solennel, que de vous offrir aujourd'hui, sous la forme d'un modeste cadeau, toute l'expression de notre profonde admiration. La médaille d'honneur du Travail, que vous avez conquise par une vie laborieuse et digne, nous sommes fiers et heureux de vous l'attacher sur votre poitrine de travailleur ! »

Ces paroles aimables et chaleureuses, furent écoutées en silence, et le bon vieil ouvrier se trouva si ému que de grosses larmes coulèrent sur ses joues, douces larmes de joie et de reconnaissance...

Parmi les membres de la société, se trouvait M. Clément Lefebvre, le conseiller municipal si zélé et si populaire, qui joignit ses plus chaleureuses félicitations au respectable médaillé, après l'allocution du secrétaire.

La soirée se clôtura par des chants patriotiques et des chansonnettes désopilantes, au sein d'une intimité empreinte d'une étroite et chaude affection entre ces excellents ouvriers, trouvant le bonheur dans leur intérieur, avec leur excellente ménagère et leurs petits enfants, et dans le devoir professionnel consciencieusement accompli.

CONFERENCE DE M. L'ABBE BORDRON. — Une conférence sera donnée pour les hommes et les jeunes gens, le mercredi 22 mars, à 7 heures et demie précises du soir, dans la grande salle du Syndicat Mixte du Crétinier.

Le conférencier, M. l'abbé Bordron, traitera ce sujet : « L'Eglise et la Libre-Pensée devant la Classe ouvrière ».

Communications

ROUBAIX. — Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats Musiciens Français. — Ce soir, mardi, à 8 h. 1/2, répétition générale pour tous les musiciens, au siège de la société, 126, rue de la Gare.

— **Les Gais Lurons du Moulin de Roubaix.** — Mardi à 8 h. 1/2, Café Gille, 24, rue Decrème, dernière réunion en vue des dispositions à prendre pour la sortie du dimanche 26 courant.

— **Muse de Nadaud.** — Mardi 21, réunion générale. Ordre du jour : 1. Concours de déclamation du 16 avril ; 2. Concours de chant du 17 avril ; 3. Nomination des deux jurys ; 4. Analyses littéraires, œuvres nouvelles ; 5. Questions diverses.

Le SUCRE BEGHIN
se reconnaît à sa blancheur, à sa fonte régulière

LILLE

UN CAMBRIOLAGE. — En rentrant chez elle, dimanche soir, Mme veuve Box, professeur au Lycée Fénelon, rue Boucher-de-Perthes, 104, au second étage, trouvait son appartement complètement bouleversé. Le voleur, dédaignant les bijoux qui se trouvaient dans une armoire à glace, s'était contenté de prendre une somme de 150 francs en pièces d'or, contenue dans une boîte à gants placée à côté de l'écrin à bijoux. La police a ouvert une enquête.

Mercredi 22, Réclame aux Galeries Lilloises : jupons popeline rayures mode, nuances nouvelles, valant 8.00, vendus 5.70. 6052a-d

Convois Funèbres

Madame **Rachel-Victoire CASTELAIN**, pieusement décédée à Roubaix, le 19 mars 1911, dans sa 49me année, administrée des Sacrements. Salut Solennel le **Mercredi 22 courant, à 3 h.**, église **Saint-Jean-Baptiste**, Convoi et Service Solennels le **Jeudi 23 dudit mois, à 9 h. 1/2**, église de **Sous-le-Bois**. Assemblée rue d'Hem, 65. 3060d

Monsieur **Alphonse DEBLICKY**, décédé subitement à Croix, le 18 Mars 1911, dans sa 28me année, Convoi et Service Solennels le **Mardi 21 courant, à 9 heures**, église **Saint-Martin**, à Croix. Assemblée à l'église. 3056d

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— **Sermons de Carême.** — Ce soir, sermons de Carême : à 6 h. 1/2, à Notre-Dame ; à 7 h. 1/2, à Saint-François-d'Assise ; à 8 heures, à Sainte-Elisabeth et au Sacré-Cœur.

— **Sacré-Cœur.** — Vicaire de semaine, M. l'abbé Marmuse.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Diocèse de Cambrai. — M. l'abbé Declerck, curé de Coudekerque-Branche, est nommé curé de Wambrechies. — M. l'abbé Pillyser, curé de la Motte-au-Bois, est nommé curé de Ste-Marie-Cappel.

DISTINCTIONS PONTIFICALES

Le Pape vient d'élever à la dignité de protonotaire apostolique Mgr Delassus, directeur de la « Semaine Religieuse » du diocèse de Cambrai, qui appartenait déjà à la Maison de Sa Sainteté.

— M. Redier, professeur à la Faculté de Médecine, et M. de Corbier, professeur à la Faculté de Droit, sont nommés chevaliers de Saint-Grégoire-le-Grand.

LA MERE MARIE DE JESUS, Emilie d'Oultremont, baronne d'Hooghvorst, fondatrice de la Société de Marie Réparatrice, par le P. Pierre Suau, S. J., vol. de 468 pages ; portraits hors-texte, prix 5 francs. Librairies Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris, et du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, à Roubaix. 3406d

LA COMMUNION DES TOUT-PETITS, volume de 100 pages, par l'auteur du « Catéchisme expliqué sans maître », 0 fr. 60.

LA CONFESSION DES TOUT-PETITS, par le même auteur, 0 fr. 60. En vente à la Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix, 33, rue Carnot, à Tourcoing. 2062

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

— *La séance récréative du Pensionnat Saint-Louis.* — La séance que les anciens élèves offraient dimanche, aux familles et aux amis de la maison a été des plus réussies.

Elle fait présager pour les deux soirées des 26 et 27 mars, un succès plus grand encore.

Ce fut un régal que d'entendre la belle opérette-boufte : « Le Moulin du Chat qui fume » ; et nous n'entreprendrons pas de faire ici l'éloge de tous les acteurs qui ont rendu cette comédie avec une rare perfection.

Mais le clou de la soirée, ce fut la reproduction en tableau vivants des chefs-d'œuvre de grands maîtres sur la Vie et la Passion du Sauveur.

Les costumes de grande fraîcheur, les décors, les déclamations accompagnant chacun de ces tableaux, ont été pour tous les nombreux assistants, un spectacle réellement réconfortant. Aussi, les applaudissements n'ont-ils pas manqué aux anciens, dont le dévouement a été aujourd'hui largement récompensé.

Serions-nous indiscrets d'ajouter que les chœurs exécutés par les personnes qui avaient bien voulu prêter leur gracieux concours à cette soirée ont été grandement appréciés et que l'orchestre dirigé par M. Georges Lérisson a été à la hauteur de la tâche difficile qui lui était assignée.

Les spectateurs se sont retirés émerveillés de ce premier succès et nous ne doutons pas que l'excellente impression qu'ils en ont emportée n'attire à Saint-Louis une foule plus considérable encore pour les deux représentations du dimanche 26 et du lundi 27 mars.

Des dispositions particulières ont été prises pour que chacune de ces deux représentations ne dure pas plus de trois heures.

TOURCOING

THEATRE MUNICIPAL

La pièce : « Les Aventures de Deux Gosses autour du Monde » a encore obtenu, lundi, un très vif succès. Encore une fois, les galeries avaient été prises d'assaut dès l'ouverture des portes, cette foule enthousiaste a accueilli les artistes par de frénétiques bravos. M. Rentié, le grand premier comique des théâtres parisiens, donne à son personnage de Tutur, dit l'Emballeur, beaucoup d'entrain ; aussi ne manque-t-il pas de provoquer les éclats de rires durant toute la soirée. M. Rey, le grand premier rôle, témoigne toujours d'un véritable tempérament dramatique, dans le rôle de Joannes. Mme Le Giallard se distingue dans la traîtresse Miridja, ainsi que Mlle Bucy (Nelli) et M. Hartmann (Tsengarl), qui jouent très consciencieusement leur rôle.

Dans le cadre d'une mise en scène très luxueuse, de charmantes danseuses témoignent de leur science chorégraphique, dans les beaux ballets des apaches londoniens, la danse des mousses, le ballet des Indiens et dans la fête du bonheur.

La grande attraction des loups coyotais fait également sensation sur la foule des spectateurs. Les décors spéciaux et les costumes ajoutent aussi au charme de la pièce, dont le succès s'affirme de plus en plus à chaque représentation. Nous devons des éloges à l'orchestre, que dirige le distingué M. Cazeaux.

— Ce soir mardi, 21 mars, à 8 heures, cinquième représentation du très gros succès : « Les Aventures de deux Gosses autour du Monde », pièce à grand spectacle en 15 tableaux, avec le concours de M. Ranti, grand premier comique des Théâtres de l'Ambigu et de la Porte-Saint-Martin ; Mlle de Consoli, première danseuse étoile du music danseuse travesti du théâtre du Châtelet. Décors et costumes nouveaux. Quatre grands ballets. Quatre loupe vivante. Orchestre dirigé par M. Louis Cazaux.

Demain mercredi, relâche pour cause de repos hebdomadaire. Jeudi, vendredi, samedi et dimanche, irrévocablement, dernières représentations de cette superbe féerie, M. Ranti et son ballet devant être rendus le 30 à Dijon, pour y jouer les « Aventures de deux Gosses ».

La location est ouverte. Services d'omnibus assurés pour Roubaix et Mouscron.

* *

— « *Les Bouffons* » *au Théâtre Municipal de Tourcoing.* — La deuxième audition du Cours de Diction de Tourcoing de l'abonnement 1910-1911, aura lieu le lundi de la Mi-Carême, 27 mars, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Théâtre Municipal. Elle comprendra l'interprétation du chef-d'œuvre de Miguel Zamacois : « Les Bouffons », comédie en 4 actes et en vers.

Cette audition aura un attrait tout particulier, car les élèves devront produire la même œuvre au Concours international de Roubaix, le dimanche suivant.

Les abonnés en auront donc la primeur, et ils peuvent être assurés d'une interprétation excellente préparée en vue d'un concours sérieux.

La audition de juin (dernière de l'abonnement 1910-1911) comprendra : 1° Les œuvres de F. de la Tombelle, dirigées par l'auteur, qui a bien voulu en écrire deux spéciales ; 2° L'audition des lauréats du Concours international de Roubaix (sections individuelles) ; 3° Le « Stradivarius », l'amusante comédie de Max Maurey, interprétée par les élèves de l'Ecole nationale professionnelle d'Armentières ; 4° « Le Pater », drame en un acte, et en vers, de François Coppée, par les élèves du Conservatoire de Roubaix ; 5° « Manu Militari », un acte drôlatique de Paul Gavault, par les élèves des cours de Tourcoing, ayant obtenu le 1er prix de comédie au Concours international de Roubaix.

Pour chacune de ces séances le prix est fixé ainsi qu'il suit : Loges complètes, 15 fr. ; fauteuils, 3 fr. ; galeries de face, 1 fr. 50 ; galeries de côté (sauf premier rang compté comme galerie de face), 1 fr.

Des cartes avec numéros réservés sont délivrées moyennant 15 fr. Elles donnent droit à trois fauteuils pour chacune des deux dernières séances de l'abonnement 1910-1911.

— **Patronage de Notre-Dame.** — Lors des représentations de « Vive la Grève », la vaste salle du Patronage retentissait des applaudissements enthousiastes d'un millier de spectateurs qui se pressaient entre ses murs. C'est à un égal succès qu'est appelé le drame émouvant de L. Carrette, intitulé : « Pour les Autres ». C'est de ce drame que François Coppée écrivait à l'auteur : « De cet excellent point de départ, le secret de la confession, c'est-à-dire le plus inviolable, le plus sacré des serments vous avez atteint des situations éminemment pathétiques, et votre ouvrage a ce rare mérite d'émouvoir en édifiant. » Cette parole d'un académicien en renom, nous dispense de tout autre éloge de la pièce. La Section dramatique du Patronage interprétera prochainement cette œuvre appelée à un grand retentissement.

LILLE

— *Salle de spectacle.* — Mardi 21, à 7 heures : « Le Premier mari de France », comédie-vaudeville en 3 actes ; « Les Mystères de Paris », drame en 5 actes. — Places gratuites : lundi, de 10.001 à 10.200 ; mardi, de 10.201 à 10.400.

— *Kursaal-Théâtre.* — Mardi 21, à 8 h. 1/2 : « Le Chemineau », drame lyrique en 4 actes, concours de Mme Claessens, du Théâtre Royal de la Monnaie de Bruxelles.

SKATING
50, Grande-Rue

Tous les matins de 10 heures à midi

LEÇONS PARTICULIÈRES par les 3 professeurs

Apprentissage rapide

Entrée : 0.50. — Piste 0.50

Un ticket d'abonnement donne droit à l'entrée et l'accès à la piste. 3432

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

L'école du Trichon

Roubaix, le 20 mars 1911.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Le Comité de défense de l'Ecole du Trichon, composé du Comité de l'Amicale et d'un groupe de pères de famille, désireux de ne pas voir l'opinion publique s'égarer sur la grave question de la suppression de l'école du Trichon, a l'honneur de venir vous prier de vouloir bien donner l'hospitalité dans la partie « Tribune libre » de votre journal à la communication suivante qui est également remise aux autres journaux de la localité :

« 1° Contrairement à ce qui se dit en ville, ce n'est pas à l'école du Trichon que serait installée l'école ménagère, mais à l'Institut Sévigné. D'après le projet de M. Dewitte, on ferait sortir de l'école du quartier du Trichon les enfants qui la fréquentent, qu'on distribuerait au petit bonheur dans d'autres écoles, pour y amener les petites filles des classes élémentaires de Sévigné qui, « elles », viennent de tous les quartiers de la ville.

» Pourquoi ne pas admettre que l'école du Trichon reçoive quelques enfants « fils ou frères d'anciens élèves » habitant « hors quartier » et admettre que la chose puisse se faire pour les autres écoles, nous en avons la preuve ?

» Les quartiers scolaires ne sont pas délimités à Roubaix. L'Administration municipale s'y est toujours opposée, laissant avec raison, les familles libres de mettre leurs enfants où bon leur semblait. Pourquoi M. Dewitte veut-il détruire aujourd'hui cet état de choses équitable, au détriment d'une seule école, celle du Trichon, si ce n'est pour servir les intérêts particuliers de son projet injustifiable. Pourquoi ?

» 2° Contrairement à ce qui se dit encore, le projet de M. Dewitte, préparé dans le plus profond... silence, n'a été communiqué ni au délégué cantonal, ni aux parents intéressés, ni au Comité de l'Amicale composée de « cinq cents familles », ni au personnel de l'école.

» La loi, pour le délégué cantonal en faisait une obligation à M. Dewitte, la correction et la plus élémentaire courtoisie pour les autres, lui traçaient son devoir. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Que prévoyait-il ? Que voulait-il ?

» 3° Voilà ce que demandent les 3.00 élèves qui, depuis 30 ans, ont passé par l'école du Trichon, qui sont aujourd'hui, pour plus des deux tiers, des électeurs de 21 à 45 ans, occupant en ville des situations très importantes dans le commerce et l'industrie.

» Voilà ce que demandent les 500 pères de l'Amicale. Voilà ce que tout le monde se demande.

» D'autre part, nous prouverons, s'il le faut, que la moyenne par classe de la population scolaire de plusieurs autres écoles, est inférieure à celle de l'école du Trichon. »

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de vouloir bien agréer nos meilleures salutations.

Pour le Comité des pères de famille et des Anciens élèves,
Le Président de l'Amicale :
N. PETIT.

Nord

Un violent incendie dans une brasserie

A LANDRECIES

50.000 FRANCS DE DEGATS

Le feu s'est déclaré dans la brasserie de M. Marl Gillet, hier, vers cinq heures du matin. Les secours furent organisés par les pompiers aidés de la troupe et de courageux citoyens. Malgré leurs efforts, ce n'est que vers sept heures qu'on parvint à se rendre maître du feu. Une maison voisine, celle de M. Grues, a été assez endommagée à la toiture.

On ignore la cause du sinistre. Des voisins disent avoir senti une vague odeur de fumée dès samedi soir, le feu aurait donc couvé longtemps.

Les magasins sont complètement détruits avec leur contenu : grains, houblon, etc. Les dégâts sont évalués à 50.000 francs. Il y a assurance.

VIOLENT INCENDIE A MERVILLE. — Dimanche, vers trois heures du matin, un bâtiment à usage d'entrepôt, appartenant à M. Alfred Loock, messager, mesurant quinze mètres de longueur sur quatre mètres de largeur, contenant différents harnais et marchandises a été la proie des flammes. Les pertes peuvent s'évaluer à 6.500 francs ; elles ne sont couvertes qu'en partie par une assurance. M. Crépin, voisin de M. Loock, mit, à l'aide de quelques seaux d'eau, préserver sa propriété. Mais les pertes occasionnées par l'eau sont d'environ 1.000 francs. Les causes de ce commencement d'incendie sont inconnues.

ACCIDENT MORTEL A AUBY. — L'ouvrier accrocheur, Hippolyte Meulin, 19 ans, originaire de Masnières, était occupé à son travail, lorsqu'il fut tamponné à la hauteur des hanches. Malgré les soins, Meulin a succombé des suites d'une hémorragie interne.

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT A LALAING. — L'ouvrier Georges, brûlé grièvement à la brasserie Dufour, à la suite de l'explosion d'un tuyau de vapeur, a succombé aux suites de ses brûlures.

Pas-de-Calais

UN MARI TIRE SUR SA FEMME A LENS. — Un sieur Delcourt, habitant au marais d'Avion, à la suite d'une discussion avec sa femme, s'arma soudain d'une carabine et fit feu sur Mme Delcourt, qui fut atteinte à la jambe. Plainte a été déposée.

INSTITUT MÉDICAL DU Dr DEWEVRE
Château Petite-Synthe (Nord)
MALADIES NERVEUSES
RHUMATISMES 591

SOMME

TRAGIQUE SUICIDE D'UN ANGLAIS A AMIENS. — Un homme, de nationalité anglaise, correctement mis, qui avait demandé une chambre pour passer la nuit, à un restaurateur, M. Henri Ferrua, rue Frédéric-Petit, 80, a été trouvé, dimanche, dans un lamentable état. Il venait de s'ouvrir la gorge, les veines et la région temporale avec un canif. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il expira pendant le trajet.

CREME SHION
Sans rivale pour les soins de la peau

BELGIQUE

La loi scolaire et les socialistes

Le Conseil général du parti socialiste se réunira en assemblée plénière et extraordinaire, mardi, 21 courant, avec l'ordre du jour suivant :

« La question scolaire et le projet du gouvernement. »

La "Flamandisation" de l'Université de Gand

On annonce que c'est au cours de la séance de la Chambre de ce matin après-midi, que sera déposée la proposition de loi transformant l'Université de Gand en Université flamande.

La proposition sera signée par MM. L. Franck, Anseele, Van Cauwelaert et Vandevyvere, c'est-à-dire par un libéral, un socialiste et deux catholiques.

L'Aviation au Congo

Ainsi que nous l'avons annoncé, le ministre des colonies vient de décider la constitution d'une commission ayant pour objet « l'étude des applications de l'aviation au Congo belge. »

Cette commission fera rapport au gouvernement sur le résultat de ses études et lui soumettra toutes propositions de nature à hâter l'application de la locomotion nouvelle dans la colonie.

Sont nommés membres de cette commission : M. H. Droogmans, secrétaire général du ministère des colonies, président ; M. L. Closset, membre du conseil d'administration de l'Aéro-Club, vice-président ; M. le baron Guy van Zuylen de Nyevelt, membre du conseil d'administration de l'Aéro-Club, secrétaire ; M. F. Jacobs, président de l'AéroClub ; M. G. Le Marinel, directeur au ministère des colonies ; M. le capitaine L. Mercier, du 1er guides, membre de la commission d'aviation de l'Aéro-Club ; M. G. Olyff, directeur au ministère des colonies, et M. A. Vleminck, président de la Chambre syndicale des locomotions aériennes, membres.

Le crime de Dampremy

La femme Z... a déposé plainte entre les mains du commissaire de police de Jumet, cont